



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

**Extrait du registre des délibérations**  
**de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul**  
**Séance du 5 juin 2026**

**Nombre de conseillers :**  
En exercice.....9  
Présents.....7  
Votants.....7  
Exprimés.....9

**Date de la convocation :** 28/05/2026

**Date d'affichage :** 28/05/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,  
Le 5 juin à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Grange aux Marnes,  
Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

**PRESENTS :** ALVERNHE Audrey, BEAUREPAIRE Antoine, CALMELS Anne, CAVAILLES Françoise, COMBES Bruno, DUFAYS Frédéric, VERLAGUET Clara.

**ABSENTS EXCUSÉS :** ALCOUFFE Stéphanie, Christoph KNIFFKE.

**PROCURATION :** ALCOUFFE Stéphanie a donné procuration à CALMELS Anne, Christoph KNIFFKE a donné procuration à ALVERNHE Audrey.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** ALVERNHE Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.**

**SEANCE N°2026-6**  
**DELIBERATION N°2026-6-4**  
**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation d'un délégué**  
**SIEDA**

**Vu** les élections municipales du 15 mars 2026 ;  
**Vu** le PV d'installation du conseil municipal du 21 mars 2026 ;  
**Vu** la délibération n°2026-4-9 de désignation du délégué au SIEDA

**Considérant que** le SIEDA exerce en lieu et place de ses adhérents une ou plusieurs des compétences relatives à l'électricité, le gaz, l'infrastructure de charge, l'éclairage public, les réseaux et services locaux de communications électroniques.

**Considérant que** le SIEDA exerce également d'autres missions complémentaires relatives à la maîtrise de la demande d'énergie, aux énergies renouvelables, l'éclairage public, communications électroniques, télédistribution, commande publique.

**Considérant que** ce syndicat mixte ouvert est composé de communes, du Département de l'Aveyron, de syndicats mixtes et de chambres consulaires, le cas échéant ;

**Considérant que** chaque collectivité membre est représentée au sein du syndicat et ce, quelle que soit sa taille, sa population et sa localisation par un délégué désigné par le conseil municipal ;

**Considérant que** le rôle du délégué communal est de faire le lien entre sa collectivité et le SIEDA :

- Il informe sa collectivité des différentes actions menées par le SIEDA, suit les projets réalisés sur le territoire de sa commune en collaboration avec le technicien de secteur du SIEDA ;
- Il représente sa collectivité auprès du SIEDA et au sein des réunions de secteur, il informe le SIEDA des projets de la commune.

**Considérant** que le délégué au SIEDA ne peut être désigné par deux instances différentes et ne peut donc siéger qu'au titre d'une seule collectivité ;

**Considérant** qu'il convient dès lors de désigner un nouveau délégué auprès du SIEDA

Après un vote du conseil municipal,  
à neuf voix pour,

- Est désignée déléguée auprès du SIEDA : DUFAYS Frédéric

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents*

*Le Maire  
CALMELS Anne  
Acte dématérialisé*

*Acte rendu exécutoire*

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ... juin 2026*
- *par publication sur le site Internet [www.saintjeanetsaintpaul.fr](http://www.saintjeanetsaintpaul.fr) le ... juin 2026*

*Le Maire  
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance  
ALVERNHE Audrey*



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*